

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 27 juin 2019

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire de séance : M. BORDAT

Convocation envoyée le 20 juin 2019

Nombre de membres du Conseil métropolitain : 79

Nombre de présents participant au vote : 49

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 20

Membres présents :

M. François REBSAMEN	Mme Christine MARTIN	Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
M. Pierre PRIBETICH	M. Denis HAMEAU	Mme Sandrine RICHARD
M. Thierry FALCONNET	Mme Stéphanie MODDE	Mme Claudine DAL MOLIN
Mme Nathalie KOENDERS	M. Nicolas BOURNY	Mme Louise MARIN
M. Rémi DETANG	M. Mohamed BEKHTAOUI	M. Louis LEGRAND
Mme Catherine HERVIEU	Mme Lê Chinh AVENA	M. Patrick ORSOLA
M. José ALMEIDA	Mme Hélène ROY	Mme Florence LUCISANO
Mme Danielle JUBAN	M. Georges MAGLICA	Mme Céline TONOT
M. Frédéric FAVERJON	Mme Elisabeth REVEL	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Dominique GRIMPRET	M. Joël MEKHANTAR	Mme Corinne PIOMBINO
M. Patrick MOREAU	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Louis DUMONT
M. Jean-Claude GIRARD	M. Christophe BERTHIER	M. Patrick BAUDEMONT
Mme Anne DILLENSEGER	M. Jean-Claude DECOMBARD	M. Dominique SARTOR
Mme Badiaâ MASLOUHI	M. Laurent BOURGUIGNAT	Mme Michèle LIEVREMONT
M. Jean-Patrick MASSON	Mme Catherine VANDRIESSE	M. Adrien GUENE.
M. Benoît BORDAT	Mme Chantal OUTHIER	
Mme Françoise TENENBAUM	M. Emmanuel BICHOT	

Membres absents :

M. Patrick CHAUPIS	M. Jean-François DODET pouvoir à Mme Michèle LIEVREMONT
M. Didier MARTIN	M. François DESEILLE pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
M. Alain HOUPERT	Mme Colette POPARD pouvoir à Mme Anne DILLENSEGER
M. François HELIE	Mme Sladana ZIVKOVIC pouvoir à Mme Nathalie KOENDERS
M. Édouard CAVIN	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Françoise TENENBAUM
Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à M. Benoît BORDAT
Mme Anne PERRIN-LOUVRIER	M. Charles ROZOY pouvoir à M. Jean-Claude DECOMBARD
M. Gaston FOUCHERES	M. Hervé BRUYERE pouvoir à M. Patrick MOREAU
M. Jacques CARRELET DE LOISY	M. Jean ESMONIN pouvoir à Mme Sandrine RICHARD
M. Philippe BELLEVILLE	M. Yves-Marie BRUGNOT pouvoir à M. Thierry FALCONNET
Mme Monique BAYARD	M. Guillaume RUET pouvoir à Mme Louise MARIN
	M. François NOWOTNY pouvoir à M. Jean-Louis DUMONT
	Mme Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à M. Jean-Michel VERPILLOT
	M. Jean DUBUET pouvoir à M. Patrick ORSOLA
	M. Jean-Philippe MOREL pouvoir à M. Adrien GUENE
	Mme Lydie CHAMPION pouvoir à M. Rémi DETANG
	M. Damien THIEULEUX pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	M. Gilbert MENUT pouvoir à Mme Catherine VANDRIESSE
	Mme Noëlle CABBILLARD pouvoir à Mme Virginie VOISIN-VAIRELLES
	M. Cyril GAUCHER pouvoir à M. Emmanuel BICHOT.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ATTRACTIVITE

**Société TRACER – Projets de relocalisation et de développement industriel -
Demande d'aide à l'immobilier**

TRACER souhaite acquérir les anciens locaux d'Erdé Expert (anciennement TRW, au 14 rue Romelet à Longvic) d'une surface de 7 000 m² sur un terrain de 2 ha.

TRACER est une entreprise installée rue Champeau à Saint-Apollinaire dans la zone Cap Nord, elle est spécialisée dans la création de murs végétalisés. TRACER a vu son effectif passer de 16 salariés en 2014 à 26 en 2018. Son chiffre d'affaire annuel est de l'ordre de 3,3M€. La production est freinée par des locaux trop exigus, qui ne correspondent plus aux besoins actuels de l'entreprise.

Ce déménagement va permettre d'organiser la production de façon plus rationnelle et de positionner sur le terrain l'activité de « pré-culture ». Ce projet s'accompagne par la création de 4 postes supplémentaires dans les deux années à venir (deux poseurs, un soudeur et un commercial).

Ce projet représente un investissement immobilier de 1,45 M€.

Par courrier en date du 1 février 2019, le dirigeant de l'entreprise sollicite la Métropole pour une subvention d'aide à l'immobilier.

Par délibération en date du 27 septembre 2018, Dijon Métropole a décidé d'apporter au côté de la région Bourgogne-Franche-Comté, une aide à l'immobilier d'entreprise à hauteur de 5% des dépenses d'acquisition, de construction hors terrain ou d'extension et plafonnée à 50 k€. Une convention signée entre Dijon Métropole et la région Bourgogne-Franche-Comté fixe les conditions d'attribution de cette aide.

Le Conseil régional de Bourgogne Franche Comté est sollicité concomitamment et sa décision est conditionnée à l'intervention de la Métropole.

En application de cette convention, il est donc proposé que Dijon Métropole apporte une aide à l'immobilier sous forme de subvention à hauteur de 30 000 € à TRACER. La convention précisant les modalités de versement de la subvention, viendra formaliser cet engagement de partenariat.

**LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :**

- **d'attribuer** au côté de la Région Bourgogne Franche Comté, une aide à l'immobilier à TRACER sous forme de subvention de 30 000 € ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à la bonne administration de ces deux dossiers ;
- **de dire** que les crédits seront prélevés sur le budget de l'exercice 2019.

SCRUTIN : POUR : 69
CONTRE : 0

ABSTENTION : 0
NE SE PRONONCE PAS : 0

DONT 20 PROCURATION(S)